



Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 20

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Mesdames LECAMP Yveline – BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – ROQUET Christelle – ROYER Carine – MINGOT Aurélie – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs OUISSE Laurent – DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 4

Monsieur LETILLY Tony (procuration à Madame LECAMP Yveline)
Monsieur DUVAL Cédric (procuration à Monsieur SIMON Daniel)
Monsieur FROCRAIN Frédéric (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Monsieur GAUDIN Nicolas (procuration à Monsieur GIRARDEAU Alain)

Etaient excusés : 5

Messieurs ROULET Jean-Paul – RIAUD Didier – Mesdames PIRAUD Monique – BRICHE Pascaline – PIED Magalie

Secrétaire de séance : Madame Carine ROYER.

DELIBERATION N° 10

**MONTOIR DE BRETAGNE : AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTTEE
PAR LA SOCIETE LIANTS DE L'OUEST EN VUE D'IMPLANTER
UNE UNITE DE STOCKAGE ET DE PRODUCTION
DE LIANTS ROUTIERS ET D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

DELIBERATION N° 10

MONTOIR DE BRETAGNE : AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE LIANTS DE L'OUEST EN VUE D'IMPLANTER UNE UNITE DE STOCKAGE ET DE PRODUCTION DE LIANTS ROUTIERS ET D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Depuis le 1er septembre et jusqu'au 30 septembre 2025 se tient en mairie de Montoir-de-Bretagne une enquête publique relative à la demande présentée par la Société LIANTS DE L'OUEST en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de stockage et de production de liants routiers et d'un parc photovoltaïque à Montoir de Bretagne, rue de la Tartane en zone portuaire. Il est à noter que ce projet vient en remplacement d'installations vieillissantes existantes à Bouguenais, dans le Finistère et dans le Loiret.

Le Conseil Municipal de Donges est amené à émettre un avis sur ce projet, le site étant situé à moins d'un kilomètre des limites communales.

Le projet en lui-même porte sur la création d'une unité de production et de stockage de liants routiers sur un site d'environ 2ha situé au sud de l'usine Egiom ciments. La future installation comprend notamment outre l'usine de fabrication de liants, un dépôt de bitume, un hangar de stockage de matières premières, des cuves de stockage de produits finis, deux chaudières gaz et des postes de chargement. Le bitume est acheminé sur site via une canalisation de 900 ml la reliant à un appontement en Loire. Les produits finis sont, quant à eux, acheminés par camions.

Les principaux enjeux mis en lumière par les études réalisées et par l'autorité environnementale (MRAe) sont principalement liés à la préservation de la qualité des sols, aux effets sur l'environnement (odeurs, rejets atmosphériques...), et à la gestion des risques.

Dans ses conclusions datées du 17 juillet 2025, la MRAe demande notamment, pour ce qui concerne les émissions atmosphériques et les odeurs, que la question d'une analyse du cumul des incidences soit abordée dans l'étude d'impact, du fait de la présence de nombreuses autres installations dans la zone portuaire. Elle formule également d'autres remarques liées notamment au risque inondation. Dans son mémoire en réponse, le porteur de projet indique qu'une telle étude paraît disproportionnée vis-à-vis des enjeux du projet, et qu'une telle étude constitue une étude de zone qui est en cours de réalisation.

Par ailleurs, Ce projet a fait l'objet d'une importante concertation préalable, avec notamment la tenue d'un « comité des procédures » le 30/08/2023, la rencontre de différents acteurs économiques du secteur, de la commune de Montoir-de-Bretagne et d'associations de riverains de Montoir et de Saint-Nazaire.

Pour sa part, la commune de Donges n'a été ni associée, ni même informée de ce projet, alors qu'une implantation sur Donges avait été étudiée par le porteur de projet mais abandonnée du fait de la présence de zones humides.

Il est à noter aussi que le compte rendu du comité des procédures de 2023 rappelait que les rejets atmosphériques sont sources d'inquiétudes extrêmes de la part des riverains. Lors de cette réunion, la DREAL demandait qu'une étude d'une grande précision des risques sanitaires soit réalisée portant sur le type et les flux de composés susceptibles d'être émis.

Enfin, il est également à noter que lors de l'enquête publique, encore en cours, l'association des habitants du village de Gron « *recommande et exige des mesures environnementales sur les polluants (Composés Organiques Volatils-COV, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques-HAP) à Gron comme à Pasteur* ».

Proposition

Considérant l'absence totale d'association de la commune de Donges à ce projet et aux études menées en amont,

Considérant que les habitations les plus proches du site sont celles situées sur la commune de Donges à Blanche et à Tréveneux, et qui plus est, dans l'axe des vents dominants du sud-ouest,

Considérant la concentration importante d'installations industrielles génératrices d'effets indésirables sur l'environnement dans ce secteur de l'agglomération,

Considérant qu'à l'heure où l'État a engagé une étude de zone pour évaluer l'impact des diverses émissions produites par cette concentration d'industries, il convient d'être extrêmement vigilant et rigoureux vis-à-vis des nouveaux projets d'installations industrielles relevant des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant que le dossier présenté ne permet pas d'écarter tout danger pour la santé humaine,

Considérant enfin que par sa nature même, ce projet ne s'inscrit pas dans la démarche de la décarbonation des activités industrielles portuaires,

Il est proposé d'émettre un avis défavorable sur la demande présentée par la société « *Liants de l'Ouest* » en vue d'implanter une unité de stockage et de production de liants routiers et d'un parc photovoltaïque sur la commune de Montoir-de-Bretagne.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

➡ **EMET** un avis défavorable sur la demande présentée par la société « *Liants de l'Ouest* » en vue d'implanter une unité de stockage et de production de liants routiers et d'un parc photovoltaïque sur la commune de Montoir-de-Bretagne.

Pour extrait conforme,
Donges, le 29 septembre 2025

Le Maire :
François CHENEAU



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 044-214400525-20250925-DELIB1025092025-DE